

Retrait des allégations de stimulation de la croissance pour les antimicrobiens importants sur le plan médical



FAAST
FARMED ANIMAL ANTIMICROBIAL
STEWARDSHIP

Fiche du vétérinaire GAMAE 9 de 11

Qu'est-ce qui va changer et quand?

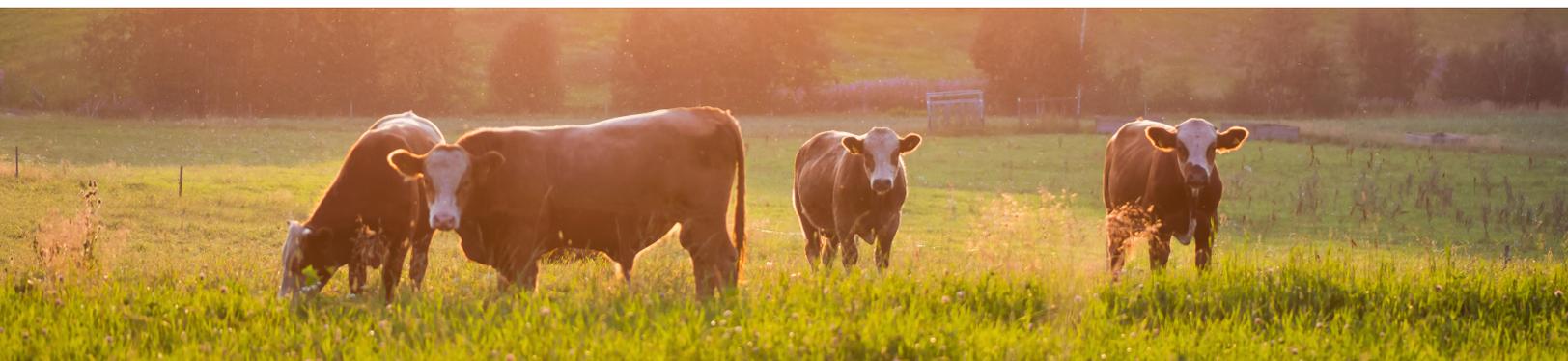
Qu'est-ce qui change?

Il n'y aura plus d'allégations de stimulation de la croissance sur l'étiquette des produits contenant des antimicrobiens importants sur le plan médical (antimicrobiens des catégories I, II et III; [Liste A : certains ingrédients actifs pharmaceutiques](#)), y compris les aliments médicamenteux, pour l'usage chez les animaux destinés à l'alimentation – l'étiquette de ces produits ne comportera que des allégations concernant le traitement, la prévention et le contrôle.

Il s'agit d'une mesure volontaire des fabricants de médicaments du Canada et des États-Unis. L'étiquetage va également être modifié afin de tenir compte du nouveau statut sur ordonnance des produits vendus au Canada ([voir la Fiche GAMAE 7 du vétérinaire](#)).

La grande majorité de ces produits ont également des allégations de prévention ou de traitement et vont donc continuer à être offerts sur le marché. Les ionophores et les coccidiostats ne sont pas touchés puisqu'ils ne sont pas considérés comme étant des AIM ([voir la Fiche GAMAE 3 du vétérinaire](#)).

Quand? Le 1er décembre 2018



Pourquoi de tels changements?

La résistance aux antimicrobiens est une préoccupation mondiale qui touche la santé humaine et la santé animale. Pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens (**RAM**), des mesures doivent être mises en place afin de réduire l'usage à mauvais escient des antimicrobiens et améliorer l'ensemble de l'antibiogouvernance.

Le recours aux antimicrobiens à titre de stimulateurs de croissance chez les animaux destinés à l'alimentation a toujours été controversé. Par le passé, on a utilisé des antimicrobiens à des doses sous-thérapeutiques pour stimuler la croissance et l'efficacité alimentaire du bétail. Cette stratégie peut exercer une pression sélective sur les bactéries menant à une augmentation de la résistance aux antimicrobiens.

L'élimination du recours aux antimicrobiens comme stimulateurs de croissance peut aider à ralentir l'émergence de la RAM, en plus d'aider le Canada à harmoniser ses pratiques avec les recommandations internationales de lutte contre le RAM.

Que signifient ces changements pour les médecins vétérinaires?

Ces changements ne devraient pas avoir beaucoup de répercussions sur les praticiens de l'Ontario. Les propriétaires d'animaux vont poser des questions au sujet de la justification ou du raisonnement lequel repose ces changements.

La pression exercée sur les médecins vétérinaires de prescrire des antimicrobiens à des fins préventives pourrait augmenter, puisque les propriétaires d'animaux ne pourront plus se procurer et utiliser ces produits sans ordonnance.



Que signifient ces changements pour vos clients?

Cela pourrait avoir des effets sur les pratiques de régie de certains propriétaires d'animaux qui avaient l'habitude de se procurer des produits antimicrobiens sans ordonnance d'une fabrique commerciale d'aliments, de points de vente de médicaments pour le bétail ou d'une coopérative, qu'ils utilisaient comme stimulateurs de croissance.

Les propriétaires d'animaux devront avoir une ordonnance pour obtenir des antimicrobiens importants sur le plan médical (dans des aliments ou d'autres produits) et ne pourront pas utiliser les antimicrobiens comme stimulateurs de croissance.

Quelques antimicrobiens importants sur le plan médical qui n'avaient que des allégations de stimulation de croissance ne seront plus offerts à la vente, ce qui pourrait amener des clients à poser des questions sur la disponibilité de ces produits.

Pour plus amples renseignements

[Gouvernance des antimicrobiens chez les animaux d'élevage \(GAMAE\)](#)

[Santé Canada : Utilisation responsable des antimicrobiens importants sur le plan médical chez les animaux](#)

